

EDUCATION ACT

Pursuant to section 89(2) of the *Education Act*, on the recommendation of the chief electoral officer, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. The date for the nomination of candidates shall be Thursday, September 23, 2004 for the general election of members of school councils on Monday, October 4, 2004.

2. Order-in-Council 2002/147 is revoked.

Dated at Whitehorse, Yukon, this May 10th 2004.

Commissioner of Yukon

LOI SUR L'ÉDUCATION

Le commissaire en conseil exécutif, sur la recommandation du directeur général des élections et conformément au paragraphe 89(2) de la *Loi sur l'éducation*, décrète :

1. Le jeudi 23 septembre 2004 est la date de nomination des candidats à l'élection générale des membres des conseils scolaires du lundi 4 octobre 2004.

2. Le décret 2002/147 est révoqué.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 10 mai 2004.

Commissaire du Yukon